

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Centres hospitaliers d'Aubagne et de La Ciotat-Ehpad de Cassis : un projet de direction commune pour consolider l'offre de proximité sur le territoire de l'Est marseillais

Marseille, le 20 juin 2019.

Afin de consolider et de développer l'offre de proximité déjà présente à l'Est de Marseille, l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) accompagne les Centres hospitaliers d'Aubagne-La Ciotat et l'Ehpad de Cassis dans un projet de direction commune.

Le travail de rapprochement engagé avec les trois établissements vise à renforcer les offres présentes sur chaque site et à permettre d'utiliser davantage les pôles d'expertise et de référence présents sur l'un et l'autre des trois établissements.

Cette coopération renforcée doit bénéficier aux patients en confortant les spécialités déjà présentes mais pouvant être fragilisées par l'insuffisance des volumes d'activité.

**Au contraire d'une fusion, il s'agit d'une alliance permettant de préserver l'autonomie des établissements et donc de sauvegarder le service public dans l'intérêt des usagers comme des personnels.**

#### Pourquoi une direction commune ?

- Pour **coordonner** les trois structures, permettre une synergie **publique** commune de développement et améliorer l'articulation entre les hôpitaux, le secteur médico-social et la ville, et dès lors mieux répondre aux besoins de proximité. Concrètement, **développer ensemble des projets ambitieux et renforcer le service public**, et le consolider face à une offre de soins privée très présente et organisée.
- Pour **éviter que certaines spécialités, activités, services médicaux ne disparaissent** faute de consolidation mutuelle. Pour cela construire des synergies entre équipes médicales pour répondre aux besoins de santé des patients de ce territoire en leur proposant une offre de soin riche et complémentaire qui s'appuie sur les compétences et spécificités de chacun des établissements.
- Pour **conserver et garantir l'autonomie et l'identité des trois établissements** et organiser un Pôle public fort à l'Est de Marseille sur lequel pourra s'appuyer le GHT13 (Groupement Hospitalier de Territoire) qui regroupe les établissements publics de santé des Bouches du Rhône.

#### Quels changements pour les établissements ?

Avec cette nouvelle configuration, les trois établissements conserveront leur totale autonomie juridique, administrative et financière, leurs instances et leurs règles propres, ainsi que l'ensemble de leurs prérogatives et obligations respectives. **Il n'y aura aucune logique de fusion, bien au contraire. Une direction commune c'est en fait une alliance stratégique qui protège justement l'autonomie des établissements face à la concurrence.**

La coopération se formalisera par une logique de filière, de mutualisation des compétences et de maintien d'une gestion de proximité efficace. La direction commune permettra aux établissements de développer à plusieurs des expertises et d'attirer des ressources non disponibles à l'échelle d'un seul établissement. Cette ambition trouvera notamment son expression privilégiée dans le domaine gériatrique afin de renforcer la filière de prise en charge et de mieux répondre aux besoins de la population de ce territoire. Les acteurs hospitaliers sont invités à réfléchir aux axes de coopération au sein des autres filières médicales toujours dans une logique de renforcement mutuel.

Très prochainement, l'ARS Paca va mettre en place un comité de pilotage auquel seront associés les directions, les représentants des communautés médicales, des représentants des usagers et des organisations syndicales des 3 établissements. Tout ceci se fera en concertation très étroite avec les élus, tous particulièrement attachés à assurer à leurs usagers la réponse sanitaire et médico-sociale de proximité la plus complète sur leurs territoires respectifs.

L'ARS souhaite que le projet de direction commune étayé des axes de coopération médicale soit ensuite soumis à un nouvel avis des instances concernées à la rentrée 2019.

#### De nouvelles actions pour renforcer l'offre de proximité

**Dans cet esprit de développement du service public, tourné vers l'avenir**, une autorisation d'implantation d'une IRM vient d'être accordée à l'hôpital de la Ciotat pour répondre plus rapidement au besoin d'imagerie. La direction commune pourra donc organiser le recours à une IRM ou un scanner le plus rapidement possible entre les hôpitaux de la Ciotat et d'Aubagne et en toute circonstance.

Également, l'ARS Paca souhaite renforcer les sites d'urgence en créant une équipe de Smur dédiée au Centre Hospitalier de la Ciotat pour répondre aux besoins croissants de la population.

Comme a pu le rappeler le Directeur général de l'ARS lors de sa visite des hôpitaux de La Ciotat et d'Aubagne le 12 juin dernier, l'heure n'est plus à l'isolement, les hôpitaux publics doivent jouer la carte de la complémentarité et de l'alliance stratégique. Car **c'est la préservation et le déploiement du service public hospitalier qui sont en jeu.**

